

**La proposition de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal
et les bibliothèques : la fragilité d'un réseau en devenir.**

Mémoire soumis à l'Office de Consultation publique de Montréal

par

Diane Mittermeyer, Ph.D.

Professeure agrégée

Graduate School of Library and Information Studies

Université McGill

Présentation de l'auteure

C'est à titre d'experte du domaine des bibliothèques publiques en milieu nord-américain, que je soumetts le présent mémoire. Ayant observé les hauts et les bas du développement des bibliothèques de la Ville de Montréal depuis plus de 20 ans, les mouvements de centralisation et décentralisation des pouvoirs décisionnels de la Ville en matière de services de bibliothèques me sont familiers. Déjà en mai 1989 je présentais un mémoire à la Commission du développement culturel de la Ville de Montréal, portant sur la fragilité d'un réseau de bibliothèque en devenir.

Intérêt porté au projet

Je dois dire qu'une première lecture du document intitulé : « Montréal Métropole Culturelle – Proposition de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal » donne des ailes. De si nombreux engagements (45 au total), dans des domaines allant des bibliothèques à la Place des festivals au cœur du Quartier des spectacles, sans oublier le souci d'une signalisation cohérente, l'essor de la cyberculture, et l'inclusion de la diversité ethnoculturelle..., à mon avis, ce projet de Politique de développement culturel interpelle tous les résidents de l'île, qu'ils soient ou non citoyens de la Ville de Montréal.

Bien que par ce mémoire je désire apporter mon support à l'ensemble du projet, je me permets également d'émettre un certain nombre d'inquiétudes, et ce à trois niveaux :

- Au centre de mes préoccupations se trouve la fragilité du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.
- En second lieu, mais non sans lien avec ma première préoccupation, se trouve l'autonomie quasi inconditionnelle des arrondissements.
- Au troisième niveau, mes préoccupations se portent sur ce qui semble être 'le pouvoir d'agir des plus limité' de cette super structure que l'on nomme « la Ville ».

L'ensemble du projet

Comme je viens de le mentionner, si une première lecture de la Proposition de Politique... m'a donné des ailes, une deuxième lecture, un peu plus critique, m'a permis de retomber sur mes pieds tout en m'exclamant « WOW! » : 45 engagements clairement énoncés et incluant les engagements # 37 « Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à... », # 38 « Le maire de Montréal s'engage à... », et même l'engagement # 42 où « Le directeur général s'engage à... ». Dans ce qui suit c'est donc à mon tour de m'engager et de soumettre à l'attention de la Ville quelques-unes de mes inquiétudes au sujet d'un réseau de bibliothèques qui n'en fini plus de devenir.

Pilier de la culture montréalaise, c'est à la bibliothèque que l'épanouissement et le goût de la culture commence avec le babin qui, dès l'âge de deux ou trois ans, découvre les merveilles de notre monde dans les livres d'images ainsi que pendant l'heure du conte et autres activités d'animation du livre et de la lecture. Mais lorsque l'enfant a grandi et qu'il est devenu auteur, artiste, peintre, chorégraphe, musicien, c'est également à la bibliothèque où sa contribution à la culture se retrouve avec les œuvres écrites, chantées, peintes, dansées et interprétées de mille et une façons... Comme le disent si bien les auteurs du document : « Ainsi, elles [les bibliothèques] constituent, au quotidien, une étape essentielle à l'épanouissement et au rayonnement de la culture. » (p. 19)

Les préoccupations liées au projet

Au départ, il faut mentionner le processus de consultation publique mis en place et orchestrer de mains de maîtres par l'Office de consultation publique de Montréal. N'ayant pu assister qu'aux ateliers thématiques tenus les 31 janvier, 1 et 2 février 2005, je dois dire que la qualité des diverses présentations et interventions a eu la fâcheuse conséquence de confirmer mes doutes et mes préoccupations. Alors que nous devrions tous applaudir à la lecture des trois premiers engagements dans lesquels la Ville reconnaît l'état précaire dans lequel se trouve la majorité de ses bibliothèques ainsi que le manque à gagner dû, entre autre, à la faiblesse des services offerts aux enfants et aux adolescents et ce tant dans les bibliothèques de la Ville que dans les écoles, les discussions et échanges lors des ateliers thématiques n'ont fait que renforcer mes craintes.

Si lors du premier atelier les présentations de départ appuyaient quasi sans réserves les engagements proposés, et acquiesçaient entre autre à la nécessité de coopération et de collaboration entre le réseau des bibliothèques de la Ville et le réseau scolaire, à mon avis le deuxième atelier nous a tous rapidement ramené à l'ordre. Aux énoncés de principes (de la nature même de toutes politiques), il faut s'adjoindre les moyens... Et ces moyens ne sont pas nécessairement que financiers. Par exemple :

- Afin de valoriser et d'améliorer les services d'animation de la lecture et de bibliothèques offerts aux enfants, la question est de déterminer qui pourrait bien coopérer et collaborer avec qui? Entre le scolaire et le municipale, de part et d'autre, « le personnel spécialisé », c'est-à-dire les bibliothécaires pour les enfants et les bibliothécaires scolaires, manque grandement à l'appel.

- Aussi, il faut se demander : En ce qui a trait aux bibliothèques, la Ville s'engage-t-elle à coopérer avec ce qui n'existe pas (les bibliothèques scolaires), ou plus simplement, la Ville s'engage-t-elle à remplir une telle responsabilité scolaire?
- Le rôle de complément et de soutien à l'éducation que devrait remplir la section des services aux enfants et la section des services aux adolescents des bibliothèques de la Ville risque-t-il de se voir transformer en – seul point d'accès aux connaissances, au savoir et à la culture – dans le processus de scolarisation de nos enfants? Il est vrai qu'il faut signaler l'engagement du Ministre de l'Éducation à verser un support financier appréciable au développement des bibliothèques scolaires. Mais encore... il faudra veiller au grain car bien qu'équipé d'un espace physique et de livres sur les étagères, la question demeure : Afin de valoriser et d'améliorer les services d'animation de la lecture et de bibliothèques offerts aux enfants... de part et d'autre, qui trouverons-nous pour collaborer avec qui?

Sur ce dernier point je tiens à souligner la contribution inestimable qu'un ensemble de parents bénévoles peuvent apporter aux activités de la bibliothèque scolaire. Mais il ne faut pas se méprendre, une telle contribution ne peut constituer, ni remplacer « le personnel spécialisé ».

Dans ce jeu d'échanges de souhaits et d'engagements, les premiers partenaires à convaincre ne sont peut-être pas les simples citoyens. Ce qui m'amène à parler de la fragilité du réseau des bibliothèques de la Ville.

Lors du premier atelier, l'apport à l'épanouissement culturelle de la Ville, des 56 bibliothèques faisant actuellement parties du réseau, fut soudainement, mais précisément, mis en doute, lorsqu'une participante souleva la question, à savoir – pourquoi commencer cette série d'ateliers en discutant d'un petit morceau? Il faut dire que jusqu'à ce point, « ce petit morceau » avait permis de discuter du développement de l'accessibilité aux arts et à la culture pour tous les citoyens ainsi que du thème « Mettre en œuvre un plan de consolidation des bibliothèques ». En fait, en conclusion du troisième atelier, après avoir entendu les tenants, ou devrais-je dire, les ténors de l'épanouissement et du rayonnement de Montréal Métropole Culturelle (3^{ième} atelier) et après avoir pris pleinement conscience du peu de moyens dont dispose la Ville pour actualiser ses propos (2^{ième} atelier), je me dis que cette participante n'avait peut-être pas tout à fait tort en qualifiant de « petit morceau », le réseau des 56 bibliothèques.

Même si la Ville reconnaît que les « ... bibliothèques constituent le principal outil municipal d'accès au savoir, à la culture et au patrimoine. » et que « Leur fonctionnement en réseau permet d'accroître substantiellement l'offre aux usagers. » et qui plus est même si « La Ville s'engage à faire de l'année 2005 -... - l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal. » il n'en demeure pas moins qu'à mon avis, l'existence du réseau reste à démontrer. Et il s'agit de bien autre chose qu'une offre de prêt et de retour universel dans l'ensemble des installations et la livraison de documents sur demande, d'une bibliothèque à l'autre. (p. 20)

Si le premier atelier thématique a soulevé un doute quant à la possibilité d'établir un réseau de bibliothèques solide, efficace et efficient, le deuxième atelier a confirmé les obstacles à franchir. Ici encore il faut reconnaître que ces obstacles ne sont pas nécessairement que financiers. Ainsi au dire de plusieurs intervenants, et ce dans plusieurs domaines d'activités culturelles et communautaires, l'obstacle majeur et incontournable se nomme « les arrondissements ».

En termes de bibliothèques – service de proximité par excellence – à mon avis on ne peut absolument pas parler de réseau dans une ville où :

« La Charte de la Ville reconnaît aux arrondissements une large autonomie dans la prestation des services de proximité. Ce sont donc les arrondissements qui assument la responsabilité de la programmation et de l'animation de leurs lieux de diffusion culturelle. » (p. 22)

Bien qu'à maintes reprises on ait souligné l'étroite collaboration entre Ville centrale et Arrondissements en matière de planification et de mise en place de services et d'activités culturelles, il n'en demeure pas moins que pour la réalisation de sa « Politique de développement culturel » la Ville ne peut que « recommander » (engagements # 12 et 36), solliciter la « collaboration » (engagements # 14, 23), ou encore agir « en concertation » (engagements # 16, 31). Je dois souligner que ce peu de pouvoir de la Ville fut fort bien résumé par une participante lors du deuxième atelier. La Ville n'a pas les moyens « d'obliger », elle se doit de « jouer la séduction ». Aussi, selon plusieurs participants à ce 2^{ième} atelier, de plus en plus la vision commune de ville se perd et ceci à cause des arrondissements. Plutôt que de parler de « coopération » entre les arrondissements, il serait plus réaliste de parler de « compétition ».

Bien entendu, on ne peut consolider un réseau de bibliothèques en le soumettant aux aléas des divers pouvoirs décisionnels des arrondissements. Un réseau de bibliothèques se définit normalement en termes d'une administration centrale dont le leadership et le mandat se manifestent dans un énoncé de politique axée sur une offre de services de proximité facilitant l'accès au savoir, à la culture, et au patrimoine. Il incombe également à cette administration de fournir à l'ensemble des succursales de son réseau les divers moyens leur permettant d'actualiser dans leur environnement respectif, une telle politique de services hautement professionnels et personnalisés.

Alors que les engagements # 1 et 2 de Politique de développement culturel de la Ville reconnaissent la précarité, ou pour employer un terme à la mode, la situation « extrême » de la plupart des bibliothèques de la Ville et souhaite faire de l'année 2005, l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau, une réalité toute autre semble se dresser à l'horizon. Sur ce point je me dois de remercier les décideurs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, mais surtout le quotidien *The Gazette*¹, pour avoir

¹ Gyulai, Linda. "Cutting librarians called a 'catastrophe': more part-timers – Borough loses 2 jobs in reorganization." *The Gazette*, page A6, 17 January, 2005.

porté à l'attention de ses lecteurs un geste que s'apprêtaient à poser les décideurs de l'arrondissement M-H-M. Je remercie l'arrondissement de me permettre d'illustrer mes préoccupations et mes inquiétudes à l'aide d'un exemple concret : la décision des administrateurs de couper deux postes de bibliothécaires desservant directement les usagers des bibliothèques d'Hochelaga et de Maisonneuve. Qui plus est, ces deux postes étaient les seuls postes de bibliothécaires dans ces bibliothèques.

Au moment de la rédaction du présent mémoire, il m'importe peu que ces administrateurs aient donné suite à leur décision d'abolir ces postes ou non. Le fait est qu'en bout de ligne – ce sont ces administrateurs qui décident de qui fait quoi dans leur arrondissement - et ce, trop souvent derrière des portes closes. Dans un tel contexte, on comprendra qu'il devient difficile d'applaudir aux engagements de la Ville. Un tel incident illustre parfaitement non pas la fragilité du réseau des bibliothèques de la Ville, mais bien davantage sa non existence.

En dernier lieu, mes préoccupations portent sur ce que j'intitulerais « La Ville et ses moyens ». De retour aux ateliers thématiques où, plus d'une fois, la question suivante fut posée : « La Ville a-t-elle les moyens de sa Politique? » Il semble qu'à cette étape du développement de la Politique², il soit plus important de mettre l'accent sur un ensemble d'énoncés de principes. Ainsi, une Politique claire et précise guidera les étapes ultérieures dont, entre autre, la quête de fonds. Car au dire de plusieurs participants et intervenants, il semble que pour une large part, les fonds (\$\$\$) manquent présentement à l'appel.

Ce manque de moyens financiers venant s'ajouter au rôle de séduction que doit exercer la Ville face aux arrondissements m'amènent à soulever la question suivante : « Que deviendra La Ville en janvier 2006³? » Avec le départ de 15 entités municipales, faisant désormais partie à part entière de « l'agglomération de Montréal », à mon avis la question s'impose : « De quelle Ville de Montréal s'agit-il? » Mais ce qui m'importe davantage : « De quel réseau de bibliothèques s'agit-il? » et « De tels changements ne risquent-ils pas d'affecter directement les moyens financiers de cette Ville de Montréal redéfinie, rendant ainsi encore plus difficile l'actualisation d'une Politique de développement culturel? »

² « ... dont le libellé final sera adopté par le conseil municipal au printemps 2005... » (Monsieur Le Maire de Montréal, Montréal Métropole Culturelle,...)(sans pagination).

³ Assemblée Nationale, première session, trente-septième législature : Projet de loi no 75 (2004, chapitre 29) Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. (Sanctionné le 17 décembre 2004).

En conclusion :

- La bibliothèque municipale ne peut et ne doit jouer le rôle de la bibliothèque scolaire. L'une interpelle les citoyens de tous âges alors que l'autre fait partie intégrante du curriculum scolaire.
- Pour un service de bibliothèque de qualité, l'expertise d'un personnel spécialisé, c'est-à-dire les bibliothécaires, est essentielle. À l'encontre de certaines décisions d'arrondissement, il ne faut pas diminuer l'accès des citoyens à une telle expertise, mais plutôt l'augmenter de façon significative.
- 2005 – l'an 1 du plan de rattrapage et de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal – encore faudrait-il qu'il y ait un réseau.
- Les arrondissements – beaucoup et souvent mentionnés tant dans la Politique que lors des ateliers thématiques – talon d'Achille de toute cette entreprise culturelle.
- Montréal – Ville ou Montréal – Agglomération? Une carte de Ville encore une fois redéfinie. Un réseau de bibliothèques encore une fois en devenir. Et si ce réseau devenait une fois pour toute : « Une île – Une agglomération – Un réseau... »
- Engagements # 37 (Les élus...), # 38 (Le maire...), et # 42 (Le directeur général...). S'il vous plaît, ne pas oublier...

Respectueusement soumis,

Diane Mittermeyer
Professeure agrégée
Graduate School of Library and Information Studies
Université McGill, Montréal, QC.

10 février 2005